



Commission Statut de l'Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 2 Réunion du 30 août 2021

Président : M. Eric MILHAN.

Membres : MM. Vincent BRET, Nicolas BRUNEL, Marc DUPUIS, Philippe GIRODON, François MICHELAS et Maurice CHABBAT.

Courrier des Clubs :

ESND n°580873

Pouvons-nous prétendre à une mutation supplémentaire dans le cadre de "encouragement au recrutement d'arbitres féminins »?.

Oui, voir tableau ci-dessous.

FC CBG 553842

Démission de votre arbitre.

Vous serez en infraction à partir du 31 mars 2022. Droit à 4 mutés et amende de 50 €uros pour 2022/2023. Présentez un nouvel arbitre avant le 31/03/2022 et vous ne serez plus en infraction.

O. ST MONTAN 548044

Saison blanche concernant le statut de l'arbitrage ? C'est pour préparer la saison 2021/2022, par rapport au sanction financière et au nombre de mutation possible.

Vous serez en infraction à partir du 31 mars 2022. Droit à 4 mutés et amende de 50 €uros pour 2022/2023. Présentez un nouvel arbitre avant le 31/03/2022 et vous ne serez plus en infraction.

Clubs en infraction pour la saison 2020 / 2021.

Suite à la réunion du COMEX du 4 juin 2021, les clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage au **15 juin 2020** sont reconduits en infraction, les sanctions financières sont abandonnées pour l'année 2020/2021.

N° Clubs	Niveau de Compétition le plus élevé	CLUBS	Arbitres Manquants	Années d'Infractions	Mutés Autorisés Pour 2020/2021
530928	D4	A ST BARTHELEMY LE PIN / GROZON	1	1	4
528652	D4	E.S. ST JEURE D'AY	1	1	4
538001	D4	R.C. SAVASSON	1	1	4
544713	D4	S.C. ROMANS	1	3	0 Montée Interdite



Commission Statut de l'Arbitrage

Clubs ayants droit à des mutés supplémentaires

Application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage ; voici les choix des clubs.

« Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipe(s) de District de son choix, définie(s) pour toute la saison avant le début des compétitions. »

N° du Club	Nom des Clubs	Nombre de mutés supplémentaires	Equipe ayant un muté supplémentaire
504375	F.C. BOURG LES VALENCE	1	D1
509606	F.C. PORTOIS	1	D1
532822	C.OM CHATEAUNOVOIS	1	D2
581391	F.C. CHATELET	1	D2
529726	A.S. PORTUGAISE VALENCE	1	D2
532844	F.C. MUZOLAIS	1	D2
519000	ESP. HOSTUNOISE	1	D2
580604	A.S. VEORE MONTOISON	1	D3
550632	U.S. DU VAL D'AY	1	D2
535236	R.C. MALVINOIS MAUVES	2	D2 (2)
590379	U.S. VALLEE-JABRON	1	D3
560137	ALEX CHABRILLAN EURRE F.C.	1	U18
560190	UNION SPORTIVE BAS VIVARAIS	1	D3
552154	U.S. MONTMEYRAN	1	D3
504247	U.S. VALS LES BAINS	1	D3
551087	VALLIS AUREA FOOT	1	D3
518181	U.S. PONT LA ROCHE	1	D3
580873	E.S. NORD DROME	1	D3
526435	F.C. MONTMIRAL PARNANS	2	D4 (2)
529083	U.S. MEYSSE	1	D5
531589	A.OM.C. ST REMEZE	1	D5

La commission précise :

En sénior obligation d'avoir :

Pour un club évoluant en D1 = 2 arbitres majeur (+de 21 ans).

Pour un club évoluant en D2 = 1 arbitre majeur (+de 21 ans).

Pour un club évoluant en D3 ou D4 = 1 arbitre (quel que soit son âge).

Pour un club évoluant en D5 = pas d'obligation d'avoir un arbitre (dernière division du District).

En jeune obligation d'avoir :

Pour un club évoluant en D1 = 1 jeune arbitre (+ de 13 ans à 21 ans).

Pour un club évoluant en D2, D3, D4 = pas d'obligation d'avoir un arbitre jeune.



Commission Statut de l'Arbitrage

Les dates importantes pour que les clubs soient en règle avec le statut de l'arbitrage.

31 août date limite de demande de licence arbitre sur Footclub.

31 mars date limite de demande de licence pour un **nouvel** arbitre sur Footclub, (arbitre ayant suivi une formation et l'ayant réussie entre le 01/09 et 31/03).

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à arbitres@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Eric MILHAN

Le Secrétaire
Marc DUPUIS